



HAL
open science

”Réflexions sur les hommes nouveaux et l’ascension sociale au Moyen Âge, de Leudaste à Jacques Cœur, en passant par Pareto”

Boris Bove

► **To cite this version:**

Boris Bove. ”Réflexions sur les hommes nouveaux et l’ascension sociale au Moyen Âge, de Leudaste à Jacques Cœur, en passant par Pareto”. Benoît Musset (dir.). Hommes nouveaux et femmes nouvelles, de l’Antiquité au XXe siècle, PUR, pp.37-57, 2015. halshs-01471109

HAL Id: halshs-01471109

<https://shs.hal.science/halshs-01471109>

Submitted on 18 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Réflexions sur les hommes nouveaux et l'ascension sociale au Moyen Âge, de Leudaste à Jacques Cœur, en passant par Pareto », dans B. Musset (dir.), *Hommes nouveaux et femmes nouvelles, de l'Antiquité au XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2015, p. 37-57.

Boris BOVE (Paris 8-Vincennes-Saint-Denis)

« La *Vie* de Guillaume le Maréchal commence par le lignage, mais elle ne remonte pas très haut : elle s'arrête au père et à l'oncle maternel. Ce héros était en effet un homme nouveau ».

G. DUBY, *Guillaume le Maréchal*, Paris, Fayard, 1986, p. 73.

La société médiévale se pense comme une société d'ordres, c'est-à-dire que l'ordre social n'est qu'un aspect de l'ordre du monde, voulu par un Dieu horloger. Les penseurs du Moyen Âge ont certes adapté leur lecture de la société à mesure que celle-ci changeait, en pensant par exemple la trifonctionnalité *oratores / bellatores / laboratores* lorsqu'apparaît la seigneurie banale au XI^e siècle, mais ces adaptations se font toujours avec un temps de retard et surtout ne font aucune place à la dynamique sociale : un ordre chasse l'autre, mais se présente toujours comme éternel¹. Pourtant, les contemporains font régulièrement le constat de la mobilité individuelle, en général pour s'offusquer de la place indue que prennent les parvenus. Ils ont donc une incapacité manifeste à penser la mobilité sociale qu'ils attribuent au hasard, incarné par la roue de Fortune, allégorie bifrons qui élève les humbles et abaisse les puissants au gré de ses caprices. À leur décharge, la richesse étant avant tout foncière et se transmettant par héritage, la mobilité sociale devait être limitée.

Les médiévistes sont-ils mieux à même de la cerner ? Les termes « d'ascension sociale », de « parvenu » et « d'hommes nouveaux » leur viennent volontiers sous la plume sans pourtant figurer parmi les termes techniques propres à l'analyse de la société médiévale, car ils sont absents des dictionnaires d'histoire du Moyen Âge, au contraire de notions « d'ordres », de « classes » ou « d'états »². Le terme « homme nouveau » en particulier étant emprunté à l'histoire antique, il fait partie de la culture historique partagée qui n'appelle pas de définition propre. La remarque est valable pour les autres termes évoquant la mobilité sociale, dont la définition se rapporte au sens commun. De cette relative indifférence, il résulte que peu d'ouvrages ou d'articles traitent spécifiquement du changement social. Il

¹ Ainsi le schéma trifonctionnel ne s'installe-t-il dans les mentalités qu'à la fin du XII^e siècle et dans le droit vers 1300 seulement à l'occasion des assemblées d'états (DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1979, p. 325-353).

² On a consulté : BONNASSIE P., *Les Cinquante mots clefs de l'histoire médiévale*, 1981, rééd. Toulouse, Privat, 1997 ; FAVIER J., *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris : Fayard, 1993 ; VAUCHEZ A. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen âge*, Paris, Cerf, 1997 ; LE GOFF J., SCHMITT J.C. (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999 ; GAUVARD C., LIBERA A. de, ZINK M. (dir.), *Dictionnaire du Moyen âge*, Paris, PUF, 2002 ; TISSIER Y., *Le vocabulaire de l'histoire*, Paris, Vuibert, 2005 ; SERE B. et LABERE N., *Les 100 mots du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2010.

s'agit moins d'un problème de sources que de culture professionnelle, car ces questions sont abordées depuis longtemps dans le cadre de monographies d'histoire régionale sur les villes et les campagnes ou de monographies familiales – abordées, mais pas traitées frontalement. Cette approche est propre à la médiévistique française, car de nombreux ouvrages en langue anglaise ou italienne prenaient la question à bras le corps dès les années 1970³.

La question de la mobilité sociale a connu en revanche un succès croissant en France, sous l'effet des programmes de recherche sur la genèse de l'Etat moderne qui a suscité la multiplication de prosopographies à partir la fin des années 1980⁴. Ces études prosopographiques ont à leur tour vivifié l'histoire sociale dans les années 1990, en particulier sous l'angle de l'étude des « élites », qui a elle-même ouvert la voie à celle de la mobilité sociale, en particulier à travers l'anoblissement⁵. Un point historiographique et conceptuel sur les élites s'impose donc pour expliquer le succès récent du thème de la mobilité sociale en histoire médiévale. Ce détour théorique permettra de distinguer mobilité individuelle et collective, que l'on abordera ensuite sous l'angle de « l'homme nouveau » et de l'ascension sociale (ses mécanismes et son ampleur). On s'interrogera enfin sur la perception positive de quelques cas d'ascension sociale par les gens du Moyen Âge, alors que la réprobation domine en général.

L'étude des « élites » médiévales, prélude à celle de la mobilité

Le terme « d'élites », pratiquement absent des titres d'ouvrages et d'articles avant 1990, connut un grand succès chez les médiévistes après cette date, car ils y ont vu une notion commode pour englober d'abord tous ceux qui œuvraient à la construction de l'Etat moderne, puis, dans une perspective bourdieusienne, tous ceux que leur position dans un champ d'activité mettaient en position de domination sur les autres, selon la définition qu'en donne Guy Chaussinand-Nogaret, qui a été un des premiers utilisateurs du concept d'élites en histoire⁶. C'est ainsi que l'on est progressivement passé de l'étude des élites politiques –

³ Par exemple, pour les ouvrages anglo-saxons : STONE L., « Social mobility in England, 1500-1700 », *Past and Present*, 1966, n°33, p. 16-55 ; DU BOULAY F.R.H., *An Age of Ambition. English Society in the Late Middle Ages*, Londres, Viking Press, 1970 ; HERLIHY D., « Three patterns of social mobility in medieval society », *Journal of Interdisciplinary History*, n° 3, 1973, p. 623-647 ; NICHOLAS D., « Patterns of social mobility », R.L. DE MOLEN (dir.), *One thousand years: western Europe in the Middle Ages*, Boston, Houghton Mifflin, 1974, p. 45-108 ; BENNETT M.J., « Sources and problems in the study of social mobility : Cheshire in the later Middle Ages », *Transactions of the historic society of Lancashire and Cheshire*, n° 128, 1978, p. 59-95 ; RUNCIMAN W., « Accelerating social mobility : the case of England », *Past and Present*, n° 104, 1984, p. 3-30 ; PAYLING S.J., « Social Mobility, Demographic Change and Landed Society in Late Medieval England », *The Economic History Review*, n° 45, 1992, p. 51-73 ; GILLINGHAM J., « Some observation on social mobility in England between the Norman conquest and the early 13th century », A. HAVERKAMP, LEYSER K. et H. VOLRATH (dir.), *England and Germany in the high Middle Ages*, German Historical Institute, London, 1996, p. 333-355 ; ROTBERG R.I. (dir.), *Social Mobility and Modernization*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 2000 ; BOTHWELL J.S., *Edward III and the English peerage: royal patronage, social mobility and political control in fourteenth century England*, Woolbridge, The Boydell Press, 2004 ; MADDERN P.C., « Social Mobility », R. HORROX et W.M. ORMOND (dir.), *A Social History of England, 1200-1500*, Cambridge, CUP, 2006, p. 113-133. Outre d'autres titres en anglais, on trouvera une abondante bibliographie en italien dans CAROCCI S., « Introduzione : la mobilita sociale e la congiuntura del 1300. Ipotesi, metodi d'indagine, storiografia », S. CAROCCI (dir.), *La mobilita sociale nel medioevo*, Rome, EFR, 2010, p. 1-37.

⁴ GENET J.P., « L'Etat moderne : un modèle opératoire ? », dans J.P. Genet, *L'Etat moderne, genèse. Bilans et perspectives*, Paris, CNRS, 1990, p. 268-269 ; GENET J.P., « Introduction » dans J.P. GENET et G. LOTTES, *L'Etat moderne et les élites (XIIIe-XVIIIe siècles). Apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 11-13.

⁵ Voir par exemple AUTRAND F., *Naissance d'un grand corps de l'Etat. Les gens du Parlement de Paris*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1981, p. 177-189.

⁶ Il définit l'élite comme « l'ensemble des groupes sociaux qui dominent la société par leur influence, leur prestige, leurs richesses, leur pouvoir économique, culturel, politique » (CHAUSSINAND-NOGARET G., « Elites », dans BURGUIERE A., *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, p. 242 ; il a aussi dirigé une

c'est-à-dire essentiellement des nobles, des clercs, des bourgeois et des gens de cour – à l'étude des élites urbaines ou des élites rurales – parmi lesquelles figurent encore des nobles, des clercs et des bourgeois, mais aussi des artisans, des meuniers, des prévôts et des curés, tous étant considérés dans leur rapport à leur communauté de vie plutôt que dans leur rapport au pouvoir central⁷.

Le terme d'élite est le plus souvent employé sans définition spécifique, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la double tradition empirique et littéraire de la discipline qui s'en réfère avant tout, pour la définition des mots, au sens commun⁸. Les élites médiévales ayant fait l'objet de plusieurs programmes de recherche collectifs, la nécessité de parler le même langage a cependant conduit leur concepteur à le préciser. Pour Régine Le Jan « les élites se composent de tous ceux qui jouissent d'une position sociale élevée, qui passe non seulement par la détention d'une fortune, d'un pouvoir ou d'un savoir, mais aussi par la reconnaissance d'autrui. L'appartenance à l'élite peut être héritée et se refléter dès la naissance dans le nom, ou être acquise par l'union ou l'alliance matrimoniale, la possession foncière ou plus généralement la richesse, l'apprentissage culturel, l'exercice d'une fonction, la faveur du prince »⁹. Si la définition de l'élite que donne Régine Le Jan entraîne dans le même mouvement une analyse de la mobilité sociale, c'est qu'elle se réfère explicitement au sociologue italien Vilfredo Pareto qui a pensé l'élite comme un objet sociologique dans son *Traité de sociologie générale* de 1916¹⁰ – depuis, l'élite est un concept classique qui est devenu une entrée obligée de tous les dictionnaires de la discipline¹¹. Or que dit Pareto ?

Il définit l'élite comme un ensemble d'individus qui dominent dans un domaine (il y a une élite des poètes comme une élite des escrocs qui s'opposent à la majorité des poètes et des escrocs, qui est médiocre). Il explique cette supériorité par la capacité de certains à exceller dans leur activité *et* par leur volonté de valoriser socialement cette expérience. Cette excellence revendiquée vient de leur capacité à élaborer de nouvelles combinaisons, bref à innover, ce qui leur donne une position sociale dominante porteuse de mobilité sociale ascendante. Au fond, pour Pareto, à l'origine de l'élite il y a des individus d'exception qui ont su se hisser à une position sociale inédite dans leur famille par leur capacité à innover :

Histoire des élites en France du XVIe au XXe siècle : l'honneur, le mérite, l'argent, Paris, Tallandier, 1991). 80% de la cinquantaine de titres portant le mot « élite » dans leur titre recensés par Philippe Depreux en 2003 sont postérieurs à 1990 (DEPREUX P., « L'historiographie des élites politiques », dans *L'historiographie des élites dans le haut Moyen Âge*, colloque de Marne-la-Vallée-Paris I, 28-29. 11. 2003 édité en ligne sur <https://lamop.univ-paris1.fr/spip.php?article438#U0v4RVc0-So>, consulté le 14/4/14).

⁷ *Les élites urbaines au Moyen âge*, XXVIII Congrès de la SHMES, Paris, Publications de la Sorbonne / Rome, EFR, 1997 ; FELLER L., « L'historiographie des élites rurales du haut Moyen Âge. Emergence d'un problème ? », *L'historiographie des élites dans le haut Moyen Âge*, op. cit., 17 p. ; JESSENNE J.P., MENANT F., « Introduction », dans JESSENNE J.P., MENANT F. (dir.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, XXVIIe journées de Flaran, Toulouse, 2007.

⁸ DEPREUX P., *Historiographie...*, op. cit, p. 4-6.

⁹ LE JAN R., « Introduction », *Historiographie des élites*, op. cit., p. 1. Au même moment, Thierry Dutour, bien que mettent en avant la notion de « notables », utilise abondamment le terme d'élites en se revendiquant plutôt des analyses de Gaetano Mosca, émule de Pareto, et de Guglielmo Ferrero, qui constatent que toute société est dominée par une couche supérieure, mais que l'influence de celle-ci ne peut-être durable si elle n'est pas légitimée par un système de valeurs partagé entre dominés et dominants (DUTOUR T., *Une société de l'honneur*, Paris. *Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge* Champion, 1998, p. 14-18).

¹⁰ La définition que donne Laurent Feller à l'élite médiévale est encore plus parétienne : « Le terme d'élite permet de désigner de façon aisée ceux qui, d'une manière ou d'une autre exercent dans leur champ un pouvoir social lié à l'excellence, que ce soit celle de la naissance et du sang ou celle de la capacité, dans une activité quelconque, à se distinguer et à en tirer prestige, richesse ou honneur, celle du savoir » (FELLER L., « Introduction » dans BOUGARD F., FELLER L. LE JAN R., *Les élites au haut Moyen Âge, crises et renouvellement*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 8).

¹¹ Par exemple : BOUDON R., BOURRICAUD F. (dir.), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1994 ; BORLANDI M., BOUDON R., CHERKAOUI M. (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF, 2005.

certain sociologues traduisent cela par le vocable de « gens d'élite »¹², un historien pourrait aussi bien les qualifier « d'hommes nouveaux ». Mais l'intérêt de la théorie de Pareto est qu'elle articule le destin individuel aux mouvements collectifs, car une fois parvenus à cette position dominante, les gens d'élite se constituent en groupe, en élite, pour défendre leur position sociale acquise contre tous ceux qui voudraient prendre leur place dominante, donc enviable. C'est particulièrement vrai pour les élites gouvernementales qui sont, au fond, le principal objet de la réflexion de Pareto. En Italien désenchanté par les débuts du parlementarisme qu'il observe en France et en Italie dans lequel il voit une minorité de grands bourgeois prendre le pouvoir sous couvert de démocratie, il en conclut que 1) « toujours et partout, un petit nombre gouverne » mais que 2) « les aristocratie ne durent pas », par conséquent « l'élite gouvernementale coule comme un fleuve : celle d'aujourd'hui est autre que celle d'hier ». Là où Marx voyait dans l'histoire une évolution dialectique qui mènerait à la libération du peuple, Pareto pense le changement social sur un mode cyclique, d'éternel retour d'une minorité aux commandes, même si l'origine sociale de cette minorité évolue au cours du temps¹³.

Pareto a eu peu d'émules en France, où les sciences sociales ont longtemps été dominées par le marxisme, ce qui explique sa redécouverte tardive – la sociologie des élites a en revanche connu un grand succès dans le monde anglo-saxon au XXe siècle, d'où peut-être la sensibilité des historiens de langue anglaise aux questions de mobilité sociale. Le succès récent de la notion « d'élites » tient dans sa souplesse : le terme s'entend volontiers au pluriel et permet de dépasser les taxinomies juridiques médiévales (noblesse, bourgeoisie) ou les taxinomies contemporaines en termes de classes, catégories ou groupes sociaux, pour embrasser d'un seul mot l'ensemble des personnes en position de domination sociale. Car, si cette position peut créer des affinités, on n'en constate pas moins une grande hétérogénéité sociale des élites médiévales. Cela permet de penser le soubassement social de l'Etat royal comme le fonctionnement des communautés urbaines ou villageoises. Cette notion « d'élite » a aussi, pour la question qui nous intéresse, la vertu d'aiguillonner les historiens vers l'origine de l'excellence qui pousse certains à s'affirmer par rapport à leurs pairs et, de fait, nombreux sont les médiévistes qui ont cru pouvoir proposer des recettes de l'ascension sociale au Moyen Âge. Mais, avant de les passer en revue, voyons ce qu'ils considèrent comme un « homme nouveau ».

Qu'est-ce qu'un homme nouveau pour un médiéviste ?

Compte tenu du fait que les sources médiévales sont le plus souvent limitées en volume, qu'elles sont produites par et pour les dominants et qu'elles parlent surtout d'eux, les médiévistes qualifient en général « d'homme nouveau » une personne qui apparaît brusquement dans les archives et dont la famille était jusque là inconnue¹⁴ : comme le dit Elisabeth Crouzet-Pavan, « ascensions et déclin tendent à recomposer la liste des notables... la mort, *sociale avant d'être biologique*, les guette »¹⁵. La mort sociale, c'est la disparition du nom du faisceau des archives, et son symétrique inverse, c'est l'ascension sociale avec l'apparition du premier du nom dans les sources. En effet, compte tenu de la structure des sources, n'apparaissent dans les archives que ceux qui animent le marché immobilier par des achats et des ventes, ceux qui donnent aux églises, ceux qui participent à l'exercice du

¹² BAUDIN L., « Elite », *Handwörterbuch der Sozialwissenschaft*, t. 3, Stuttgart-Tübingen-Göttingen, 1961, p. 198-203 cité par DEPREUX P., « L'historiographie des élites politiques », *op. cit.*, p. 9.

¹³ PARETO V., *Traité de sociologie générale*, 1919 rééd. Genève, Droz, 1968 avec préf. de Raymond Aron. Sur Pareto, voir WILLIAM G., *Sociologie politique des élites*, Paris, Colin, 2011, p. 13-80.

¹⁴ JESSENNE J.P., MENANT F., « Introduction... », *op. cit.*, p. 13.

¹⁵ CROUZET-PAVAN E., « Les élites urbaines : aperçus problématiques », *Les élites urbaines au Moyen Âge...*, p. 15.

pouvoir et ceux qui paient des impôts, tout cela supposant une aisance et une honorabilité minimales. Le premier seuil de l'ascension sociale, c'est donc le plus souvent pour un personnage historique, le fait d'être le premier de sa famille à apparaître comme un acteur dans les archives, c'est-à-dire comme un notable. Ce n'est pas une mauvaise méthode, car l'ancienneté du nom est une valeur forte au Moyen Âge, au point d'être le premier critère de l'honorabilité et¹⁶, même si les aléas de la conservation archivistique présentent un biais, la mesure de cette ancienneté dans les (rares) documents conservés est le principal indice de celle-ci.

Un second seuil dans l'élévation sociale est franchi lorsque le nom de la personne est signalé dans les chroniques : cela signifie que sa notoriété dépasse le niveau local pour atteindre l'échelle régionale, voire nationale. L'homme cesse alors d'être un simple notable pour devenir un *people*. L'étude de l'élite bourgeoise de Paris au XIIIe-XIVe siècle en est un bon exemple : les 30 familles qui ont fourni un membre à l'échevinage entre 1260 et 1350 sont citées des milliers de fois dans les archives du roi, des seigneurs et des églises de Paris, mais n'apparaissent jamais dans les chroniques nationales, dont une bonne partie est pourtant écrite à l'abbaye voisine de Saint-Denis. Une seule chronique les mentionne, précisément parce qu'elle ne traite que de Paris¹⁷. Il faut la révolte d'Etienne Marcel en 1358 pour que les chroniqueurs sandynoniens fassent l'honneur aux membres de ce groupe social de les mentionner. Ce second seuil de notabilité révèle moins une ascension sociale qu'une ascension politique.

Le critère de l'apparition du nom dans les archives est peut-être un peu fruste, mais assez efficace dans un contexte de relative pauvreté documentaire. C'est donc un critère raisonnable mais qui présente un risque, comme tout *argumentum ex silentio*, car la structure topographique des fonds peut faire manquer une partie du dossier au chercheur œuvrant à la monographie d'une autre région. Le cas du drapier parisien Etienne Haudri est à ce titre exemplaire¹⁸ : il apparaît dans les sources parisiennes comme marguillier de Saint-Jacques-de-la-Boucherie en 1284 alors qu'il a probablement la trentaine. C'est le gendre de feu le prévôt de Paris Renaud Barbou le vieux et le beau-frère de Renaud Barbou le jeune, bailli de Rouen. En 1292-1300, c'est un des plus riches contribuables de Paris et on peut estimer sa fortune patrimoniale à 16 000 £t. Il est panetier du roi en 1303, échevin en 1305 et fonde par son testament en 1313 un hôpital pour pauvres veuves qui portera son nom, les Haudriettes. Il a au total laissé 75 mentions archivistiques, ce qui est considérable dans le contexte documentaire de l'époque. Tout le désigne comme appartenant au sommet de l'élite bourgeoise, mais, ses origines étant inconnues, Raymond Cazelles en tirait la conclusion que c'était un de ces hommes nouveaux porté par l'essor économique du XIIIe siècle¹⁹. Un détour par les archives de Chartres montre cependant qu'Etienne appartenait à une vieille famille, attestée dans cette ville depuis le XIe siècle. Au XIIIe, on trouve un Jean Haudri chanoine et clerc de la comtesse, ainsi qu'un Nicolas Haudri chantre de Notre-Dame, dont l'épitaphe nous apprend qu'il a fait ses études à Paris, Montpellier et Bologne. Cela relativise son ascension, même si elle est indéniable : passer de l'élite bourgeoise d'une ville de 9 000 habitants à celle d'une ville de 250 000 habitants est en soit une ascension, sans parler du glissement de l'entourage du comte à celui du roi. Il ne faut donc pas sous-estimer le danger de l'*argumentum ex silentio* même si dans la plupart des cas l'indice des attestations archivistiques est une bonne piste pour estimer la notabilité d'un homme.

¹⁶ DUTOUR T., *Une société de l'honneur...*, p. 415-421, 482-484.

¹⁷ *Chronique parisienne anonyme*, éd. A. HELLOT, dans *Mémoires de la Soc. d'Histoire de Paris et d'Ile-de-France*, 11, 1884, p. 1-207.

¹⁸ BOVE B., « Vie et mort d'un couple de marchands-drapiers parisiens, d'après les testaments de Jeanne et Etienne Haudri (1309, 1313) », *Paris et Ile-de-France. Mémoires*, 52, 2001, p. 19-81.

¹⁹ CAZELLES R., *Etienne Marcel, champion de l'unité française*, Paris, Tallandier, 1984, p. 25.

Mais le cas d'Etienne Haudri permet de cerner un autre trait de l'ascension sociale : celle-ci s'accompagne souvent d'une migration de la périphérie vers le centre, c'est-à-dire, selon l'échelle sociale, du village au bourg, du bourg à la ville ou de la ville à la capitale, que cette migration suive les voies du savoir, du commerce ou de la politique. Dans le cas d'Etienne Haudri il semble que cela soit plutôt celle d'un réseau politique : son beau-père Renaud Barbou le vieux est un bourgeois de Chartres fidèle au comte Jean de Châtillon ; lorsque celui-ci est choisi en 1271 comme garde du royaume, après la mort de saint Louis, il le fait nommer prévôt de Paris ; son fils sera bailli, puis conseiller du roi. Son gendre Etienne avait donc un intercesseur bien placé pour vendre du drap à l'Argenterie royale. Mais Etienne Haudri et Renaud Barbou ne sont pas les seuls provinciaux dont la migration accompagne l'ascension (à moins que ce ne soit l'inverse) : c'est le cas de nombreux serviteurs du roi, comme Etienne Boileau, le célèbre prévôt de Paris auteur du *Livre des métiers* en 1268, ancien bourgeois d'Orléans, ou le garde de la prévôté des marchands Jean Jouvenel des Ursins, ancien bourgeois de Troyes qui marque son enracinement parisien en annexant une chapelle latérale de la cathédrale Notre-Dame dans laquelle il place son gisant et un tableau le représentant en prière avec ses onze enfants²⁰. L'expression « monter à Paris », si elle n'est pas attestée dans les sources médiévales, a donc une réalité sociale dès le XIIIe siècle et Rastignac n'est qu'un lointain avatar de tous les ambitieux qui ont un jour migré vers la capitale.

Se pose aussi la question de l'appréciation de l'ascension sociale par l'historien. Elle résulte le plus souvent d'un jugement intuitif qui se fonde sur une synthèse de données économiques (richesse), sociales (alliances) et politiques (carrière). L'idéal serait d'avoir un indice synthétique et il est tentant de le chercher dans la titulature des personnes, qui s'étoffe à partir de la fin du XIVe siècle : outre l'avant nom (sire, maître), le titre (noble homme, bourgeois de Paris, etc.) et le métier (drapier, mercier, etc.), on trouve désormais de plus en plus fréquemment des épithètes d'honneur (honorabile homme, etc.) ou des mentions d'office (prevôt des marchands, maître des comptes, etc.). Il faut alors être attentif aux écarts à la norme d'une titulature, ou aux changements durables de titulature pour un individu au cours de sa vie. Ainsi le prévôt de Paris Audoin Chauveron est le seul prévôt du XIVe siècle à indiquer qu'il est « docteur en loi », ce que l'on peut interpréter comme l'affirmation d'une position sociale qui ne va pas de soi – donc d'une ascension²¹. Cette interprétation est confirmée par le fait qu'il abandonne brusquement cette titulature dès qu'il est anobli : il se dit du jour au lendemain « chevalier » ou « noble homme » et reste constant dans ce choix jusqu'à sa mort²². Cette méthode pose cependant des problèmes. Le premier, c'est que « la représentation que les contemporains proposent de la distribution des individus dans l'espace social n'est pas une description de leur société. Elle est [...] une théorie qui explique et justifie à la fois un état social [et qui] passe sous silence ce qui est méprisé »²³. Le second, c'est que la titulature peut varier selon le type de sources, car l'honneur d'un homme se mesurant dans le regard des autres, une même personne peut avoir des stratégies d'affirmation identitaire différenciées selon les contextes – c'est du moins ce que les modernistes perçoivent

²⁰ BATTIFOL L., *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris (1360-1431)*, Paris, 1894, p. 1-28. DEMURGER A., « La Famille Jouvenel. Quelques questions sur un tableau », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° 193, 1997, p. 39-56.

²¹ BOVE B., « Un cas d'ascension sociale à la fin du XIV^e siècle : Audoin Chauveron, prévôt de Paris », dans *Revue Historique*, n° 597, 1996, p. 49-82.

²² Le 28 août 1383 il se dit « docteur en lois » pour la dernière fois, alors qu'il revendiquait cette titulature depuis 1375, tandis qu'il se dit « chevalier » le 3 déc. 1383 et conserve ce titre jusqu'à la fin (*Ibid.*, doc. n°5).

²³ DUTOUR T., « La supériorité sociale à Dijon à la fin du Moyen Âge », *Les élites urbaines...*, p. 317.

à partir des sources notariales, désormais abondantes²⁴. Il n'y a donc pas, sauf cas particulier, d'alternative à l'appréciation intuitive par l'historien de l'ascension sociale.

Mais l'ascension sociale, que les médiévistes observent le plus souvent dans le cadre de prosopographies par la mise en série d'itinéraires individuels, pose la question des moyens de transgresser un ordre social que les théoriciens de l'époque veulent intangible.

Les mécanismes de l'ascension individuelle au Moyen Âge

Chaque étude de cas suggère à l'historien une recette de l'ascension sociale qu'il a tendance à ériger ensuite en règle. Si tous soulignent que l'ascension résulte d'une combinaison de facteurs et si la plupart sont d'accord avec ceux évoqués plus haut par Régine Le Jan (mariage, richesse, culture, exercice du pouvoir, faveur du prince), tous ne proposent pas la même liste et surtout aucun n'est d'accord sur l'importance relative à accorder à chaque facteur. On me permettra d'en proposer une synthèse personnelle. Parmi les nombreux facteurs évoqués dans la littérature scientifique, il y en a quatre seulement qui sont assurément à la base de la mobilité ascendante.

Peut-on s'élever sans le vouloir, comme par accident, dans une société hostile par principe au changement social ? C'est peu probable. Par conséquent, à l'échelle individuelle des hommes nouveaux, l'ascension est avant tout fondée sur une *ambition*. Bernard Guenée le souligne dans son analyse de la carrière de quatre prélats de la fin du Moyen Âge, rejoignant ainsi empiriquement la théorie de Pareto dont il ne se réclame pourtant pas. Il cite le cas de Nicolas de Toulon, né d'une obscure famille du village de Toulon près d'Autun, qui dit un matin à sa mère qu'il serait évêque, ce à quoi elle rétorqua que ce jour là, les geais seraient blancs. Quand, à plus de 50 ans, il devint enfin évêque d'Autun, il choisit comme armoiries un geai d'argent sur champ de gueules²⁵ ! L'ambition est cependant rarement revendiquée explicitement, car cela reviendrait à assumer la transgression d'un ordre social jugé immuable. On peut la deviner dans certains cas, comme celui d'Audoin Chauveron. Elle est parfois de notoriété publique, comme pour Enguerran de Marigny dont le chapelain, Gervais du Bus, fait dire à Fauvel, qui est le double littéraire de son maître :

« Je suis aujourd'hui roi et sire
Et du royaume et de l'empire (...)
N'y a prélat ne clerc ne prestre
Que ne vueille bien a moi estre,
Et tuit ly prince temporel
Torchent miex Fauvel que Morel ».

Les chroniqueurs l'accusent aussi d'avoir voulu faire pape son frère l'archevêque de Sens et d'avoir imaginé pour lui-même le trône impérial²⁶. Si l'ambition n'est guère revendiquée et rarement attestée dans les sources, il faut cependant la supposer, compte tenu de la forte inertie de la société médiévale.

Les prosopographies des serviteurs de l'Etat montrent aussi que l'ascension sociale est lente, si bien que Bernard Guenée ajoute qu'il faut également une certaine *longévité* pour l'accomplir. Seul un garçon apparenté à des rois et des empereurs, comme Pierre de

²⁴ DESCIMON R., « Elites parisiennes entre XVe et XVIIe siècle. Du bon usage du cabinet des titres », *BEC*, 155, 1997, p. 635-644. ID., « Un langage de la dignité. La qualification des personnes dans la société parisienne à l'époque moderne », COSANDEY F. (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, EHESS, 2005, p. 69-106.

²⁵ GUENEE B., *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen âge (XIIIe-XVe siècles)*, Paris, Gallimard, 1987, p. 22.

²⁶ FAVIER J., *Un conseiller de Philippe le Bel : Enguerran de Marigny*, Paris, PUF, 1963, p. 192-198. Si la première affirmation est probable, la seconde relève plutôt des procès d'intention qui accompagnèrent sa chute.

Luxembourg, peut être chanoine de Notre-Dame de Paris à 9 ans, cardinal à 15 ans et mourir en odeur de sainteté à 19 ans en 1387. Pour le fils d'un bourgeois de Compiègne comme Pierre d'Ailly, fut-il brillant théologien, il faut attendre l'âge mûr pour accéder à l'épiscopat (44 ans) et la vieillesse pour devenir cardinal (60 ans)²⁷.

Par ailleurs, tous les historiens s'accordent pour reconnaître – dans le droit fil de la théorie de Pareto – que disposer d'une *compétence spécialisée* est un bon moyen de se hisser dans la hiérarchie sociale. Savoir lire et écrire permet à des fils de paysans de devenir notaires ou curés²⁸. Les élèves les plus doués peuvent aller à l'université et faire carrière dans l'Eglise, comme le théologien Jean Gerson, fils de paysans qui finit chancelier de l'université de Paris au début du XV^e siècle, tandis que ceux qui auront choisi les études de droit verront s'ouvrir devant eux de belles carrières au service des princes. La promotion par le savoir profite aussi aux astrologues qui trouvent facilement une place à la cour, comme Thomas de Pizan²⁹. Même au niveau le plus humble, les compétences acquises par l'apprenti auprès de son maître lui donnent une chance raisonnable d'accès à la maîtrise au XIII^e siècle dans un contexte de croissance économique. La compétence peut s'entendre enfin, au sens large, comme la capacité à faire le lien entre la communauté à laquelle on appartient et l'extérieur, que ce soit comme marchand ou comme maire, car dans un cas comme dans l'autre, cette position de pivot entre deux mondes est source d'enrichissement³⁰.

Mais la plupart de ces compétences supposent un apprentissage qui a toujours un coût : si Gerson a pu faire carrière, c'est que sa mère lui a appris à lire, et si elle a pris de temps de le faire, c'est que la famille était assez aisée pour se passer du travail de deux de ses membres. Ce qui est valable pour le fils, l'est aussi pour sa mère : si elle a pu apprendre à lire chez elle ou à l'école du village, c'est qu'on n'avait pas besoin de ses bras aux champs. De même, s'il est vrai que certains chevaliers du XI^e-XII^e siècle sont l'origine modeste, ils sont tout de même assez riches pour entretenir un cheval. On dit que l'exercice du pouvoir favorise la mobilité sociale ascendante, mais peut-on être officier sans instruction ? Ces officiers peuvent-ils assumer leurs missions sans l'avoir qui leur permet d'avancer les frais ? Certes non ! Les serviteurs du pouvoir, même les plus modestes des prévôts, ont donc toujours une certaine surface économique. Il faut reconnaître avec François Menant qu'il n'y a pas, au Moyen Âge, d'ascension sociale sans un minimum d'*aisance*. Autrement dit, et quoiqu'en laissent penser les chroniqueurs qui s'en indignent, on ne passe jamais du dénuement à la fortune, mais seulement de l'aisance à la richesse (au demeurant toujours relative). Les hommes nouveaux que l'on voit entrer dans l'élite sont donc issus des classes moyennes bien plus que des classes populaires. La mobilité sociale des couches inférieures aux classes moyennes et peu ou pas documentée, mais il est probablement plus difficile de passer des couches sociales les plus basses aux classes moyennes, que de celles-ci aux classes supérieures.

²⁷ GUENEE B., *Entre l'Église et l'État...*, p. 39.

²⁸ ANHEIM E., MENANT F., « Mobilité sociale et instruction. Clercs et laïcs du milieu du XIII^e au milieu du XIV^e siècle », CAROCCI S. (dir.), *La mobilita sociale...*, p. 356-365.

²⁹ L'installation de Thomas de Pizan à la cour de France est une migration qui s'accompagne d'une promotion : il quitte un poste de médecin municipal à Venise pour entrer au service du roi de France (PIZAN C. de, *Le livre de l'Advison Christine*, éd. C. RENO et L. DULAC, Paris, 2001, p. 95). Arrivé à la cour, il jouit de la faveur du roi et de sa famille, qui le comblent le cadeaux (ROUX S., *Christine de Pizan*, Paris, Payot, 2006, p. 27-44). Au-delà de ce cas d'espèce, on constate la promotion de la profession d'astrologue de cour au XV^e siècle : Thomas de Pizan était officiellement médecin de Charles V, mais en 1451, Charles VII stipendie un « astrologue » et Louis XI en salarie même deux. Le phénomène est européen (BOUDET J.P., *Entre science et nigromance. Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval : XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 303-316).

³⁰ JESSENNE J.P., MENANT F., « Introduction... », *op. cit.*, p. 27. Les sociologues appellent cela la force des « liens faibles » qui donnent un capital social plus importants aux individus faisant le pont entre différentes communautés (MERCKLE P., *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004, p. 60-62)

Est-ce à dire que l'exercice du pouvoir ou les réseaux ne sont pas des facteurs d'ascension ? Ces ingrédients sont souvent cités par les historiens, mais ils interviennent le plus souvent dans un second temps et viennent renforcer par un processus dialectique une migration sociale commencée sur d'autres bases, si bien qu'ils en sont aussi bien la cause que la conséquence. En outre, ils sont facteurs de chute, autant que d'ascension.

Au cœur de la constitution d'un réseau, il y a en général une stratégie matrimoniale, mais encore faut-il la remettre dans son contexte. L'hypergamie masculine que l'on constate dans la noblesse est moins l'effet de l'adresse de quelques ambitieux que le résultat d'une « balance des dots » structurellement défavorable aux filles puisque, pour ne pas affaiblir la ligne aînée, les sœurs sont dotées au-dessous de leur rang³¹. Une ascension sociale fondée sur le mariage supposerait donc une alliance plus inégale que la norme et, si elle est avérée, il faut se demander pourquoi le père de la mariée accepte un tel gendre, alors que l'idéal matrimonial de l'époque est l'homogamie³². Il est probable qu'il lui doive quelque chose ou qu'il ait déjà la preuve qu'une ambition au service de compétences particulières conduira son gendre au-dessus de sa condition initiale. Le mariage vient souvent conforter une position fraîchement acquise plutôt qu'il ne suscite la migration sociale. D'ailleurs, chez les bourgeois de Paris au XIIIe-XIVe siècle, l'homogamie est la règle.

En outre, les réseaux et l'exercice du pouvoir peuvent provoquer la chute autant que l'ascension, et d'autant plus qu'elle est due au prince. La faveur royale apparaît en effet aux contemporains comme le principal mécanisme de l'ascension sociale et elle est toujours condamnée, si bien que plus d'un parvenu a fait les frais d'un effacement de son protecteur. On s'en convaincra en rappelant le destin des Marmousets. C'est ainsi que leurs adversaires appelaient la petite équipe de familiers soudée autour de Charles VI durant son règne personnel. Parmi eux, certains confinent à la haute noblesse, comme le connétable Olivier de Clisson, mais Bureau de La Rivière et Pierre de Villaines appartiennent à la moyenne noblesse, tandis que d'autres sont d'origine plus modestes comme Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux, Jean Le Mercier et Jean de Montaigu, officiers de finance, tous trois des anoblis d'origine bourgeoise³³. Ils forment une clique soudée par un projet politique de réforme de l'Etat et par l'adversité car ce sont pour la plupart d'anciens serviteurs de Charles V écartés à l'avènement du nouveau roi par ses oncles. Ils tiennent les rênes du pouvoir entre 1388 et 1392, mais dès la première manifestation de la folie du roi, ses oncles revinrent au gouvernement et firent arrêter les anciens favoris auxquels on reprochait leur enrichissement. On notera à ce sujet que l'ascension sociale concerne aussi des personnages haut placés, puisque le biographe d'Olivier de Clisson note qu'il a eu un rôle politique de prince sans en être un grâce à l'amour et à l'admiration que lui portait le jeune Charles VI. Son rôle politique l'a conduit à s'enrichir considérablement – une rumeur circulait à la cour en 1392 disant que les biens meubles distribués dans son testament s'élevaient à 1,7 millions de francs³⁴. Avec le retour des oncles, Clisson perdit l'épée de connétable, fut banni et dut payer au Trésor 100 000 francs d'amende. Bureau fut emprisonné deux ans, banni et se réfugia en Dauphiné. Le Mercier, banni lui aussi, se réfugia à Cambrai³⁵. Les réseaux et les fidélités qui les sous-

³¹ Pour une théorisation de ce déséquilibre structurel dans l'aristocratie avec la mise en place du lignage, au Moyen Âge comme aux Temps modernes, voir : AURELL M., « La détérioration du statut de la femme aristocratique en Provence (Xe-XIII^e siècles) », *Le Moyen Âge*, 91, 1985, p. 5-32 et NASSIET M., *Parenté, noblesse et Etats dynastiques (XVe-XVI^e siècles)*, Paris, EHESS, 2000, p. 135-143.

³² LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, Ve-XVe siècle*, Paris, Hachette, p. 121-122.

³³ HENNEMAN J.B., *Olivier de Clisson et la société politique française sous les règnes de Charles V et Charles VI*, 1996, trad. Rennes, PUR, 2011, p. 195-197 et 230-231 ; ID., « Who were the Marmousets ? », *Medieval Prosopography*, n° 5, 1984, p. 40-62.

³⁴ ID., *Olivier de Clisson...*, *op. cit.*, p. 231

³⁵ Moranvillier, *Etude sur la vie de Jean Le Mercier*, 1888

tendent mènent donc autant, dans la sphère politique, au Capitole qu'à la Roche Tarpéienne. Quant à l'exercice du pouvoir, s'il définit l'élite, il n'est pas à l'origine de l'ascension³⁶ : il la conforte par l'honneur qu'il procure et l'enrichissement qu'il suscite, mais il faut avoir des compétences initiales et des ressources minimales pour bénéficier de la faveur du prince.

Les mécanismes de l'ascension sociale étant clarifiés, il reste une question : pourquoi évoque-t-on si peu l'ascension sociale au féminin ? Il faut distinguer ici nobles et non-nobles. Dans la noblesse, la balance des dots entraîne une hypogamie féminine structurelle qui leur est peu favorable et leur sexe les met en situation de minorité juridique par rapport à leur mari. En revanche, le veuvage peut-être l'occasion d'accéder à l'autonomie par l'exercice du pouvoir : la veuve du comte est un comte comme un autre, à ceci près qu'elle doit faire face à plus de contestations et donc de faire preuve de « courage d'homme et cœur de lion », comme le dit Froissart à propos de Jeanne de Montfort³⁷. Mais après tout, ne peut-on pas considérer ce passage de l'autre côté du miroir du genre comme une des rares occasions d'ascension sociale pour les femmes nobles ?

Pour les non-nobles en revanche, le veuvage est plutôt source de précarité et de déclassement, surtout dans les familles au faible capital économique, mais on entrevoit une mobilité sociale féminine par le mariage. Kathryn L. Reyserson a pu montrer, sur 132 mariages identifiés à Montpellier avant 1350, que 58 % sont homogames, mais que 11 % aboutissent à une ascension des filles et 8 % à une ascension des garçons (23 % des cas étant indécidables)³⁸. Il est probable que leur capacité à se marier au dessus de leur condition dépende du *sex ratio* dans leur couche sociale. Celui-ci est le plus souvent inconnu, mais il semblerait qu'à Florence au XVe siècle, il profite surtout aux femmes des classes moyennes, tandis qu'à l'inverse il est défavorable aux femmes dans l'élite sociale³⁹. Les évolutions du droit des dots, des douaires et du mariage peuvent enfin influencer sur la position sociale des femmes en leur donnant accès ou non à un patrimoine important⁴⁰. Enfin, comme pour les hommes, les femmes engagées dans l'activité artisanale ou commerciale peuvent attendre un profit de leurs compétences.

De la mobilité sociale féminine on peut donc déduire qu'elle semble plus difficile que la mobilité masculine, et que les femmes sont moins maîtresses de leur destin social que les hommes, puisque ce qui relève de leur compétence professionnelle paraît secondaire.

L'ambition, la longévité ou la compétence comme facteurs de mobilité sociale renvoient à l'individu, mais la coutume ou le *sex ratio* renvoient aux structures sociales qui pèsent sur les destins individuels. Cela pose donc la question de l'ascension sociale collective à la faveur des évolutions démographiques, économiques ou politiques qui peuvent contribuer à élever les individus en masse dans la société.

³⁶ On diverge donc sur ce point de l'avis de BOUGARD F. et LE JAN R., « Quelle mobilité sociale dans l'occident du haut Moyen Âge ? », S. CAROCCI (dir.), *La mobilita sociale...*, p. 46-47.

³⁷ BUBENICEK M., *Quand les femmes gouvernent. Droit et politique au XIVe siècle : Yolande de Flandre*, Paris, ENC, 2002, p. 413-420.

³⁸ Cette mesure de l'ascension sociale féminine doit cependant être maniée avec prudence, car elle repose sur une comparaison entre le métier du père de la mariée et celui de son gendre, ce qui suppose une hiérarchie implicite des activités professionnelles. Si celles-ci peuvent éventuellement être hiérarchisées par l'honneur qu'elles procurent, les différences de richesses peuvent cependant être considérables au sein de la même profession (REYERSON K.L., « La mobilité sociale. Réflexion sur le rôle de la femme », S. CAROCCI (dir.), *La mobilita sociale...*, p. 498-500.

³⁹ MOLHO A., *Marriage, Alliance in Late Medieval Florence*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1994, p. 280 et suiv.

⁴⁰ ROBERT J., « Mariage et mobilité sociale au bas Moyen Âge », dans W. PREVENIER, *Mariage and Social Mobility in the Late Middle Ages*, 1992, p. 49.

Ascension collective et quantification de la mobilité sociale

Un des mérites de Pareto était d'articuler l'ascension sociale à l'échelle individuelle et collective, « les gens d'élite » formant collectivement « l'élite ». On pourrait tenter d'appliquer la même démarche pour appréhender la mobilité médiévale, puisque les ambitions individuelles ont pu être facilitées par les circonstances et ainsi aboutir à des changements sociaux de grande ampleur.

Indépendamment des facteurs psychologiques ou physiologiques, si l'on part de l'hypothèse que les facteurs sociaux de la mobilité sont un minimum d'aisance et une compétence, il suffit qu'une nouvelle configuration politique, économique ou sociale rende nécessaire une certaine compétence pour promouvoir en masse tous ceux qui la possèdent. C'est ainsi que la mise en place de la vassalité politique par Charlemagne promut tous les membres de l'aristocratie franque choisis comme « vassaux du roi », que la mise en place de la seigneurie banale promut les « chevaliers » au XIe-XIIe siècle, que l'essor économique promut les « bourgeois » au XIIIe siècle et que l'essor conjugué de l'université et de l'Etat promut les juristes au point qu'ils portèrent un moment le titre de « chevaliers ès lois » au XIVe siècle et qu'en Italie le titre de docteur en lois est anoblissant jusqu'au XVe siècle⁴¹. Il y a débat pour savoir si l'émergence des « chevaliers » correspond à une promotion sociale ou à un changement de dénomination des anciennes élites, mais l'ascension des bourgeois et des juristes, en revanche, ne fait aucun doute.

Les variations démographiques sont un autre facteur de mobilité sociale. La conjoncture des années 1300, qui conjugue surpopulation et récession économique, est probablement défavorable à la mobilité sociale, tandis que les vides laissés par les pestes et les guerres entre 1340 et 1460 ont été l'occasion pour certains de saisir des opportunités inattendues. Les vides laissés par la Peste noire mettent un moment les salariés en position de force pour négocier leurs gages, obligeant le roi Jean le Bon à légiférer pour plafonner les salaires en 1351. A l'autre bout de la période, les batailles d'Azincourt (1415) et de Verneuil (1424) ont décapité l'état-major armagnac, ouvrant de belles carrières à des capitaines de second rang comme La Hire ou Poton de Xaintraille. D'une manière générale, la « théorie des postes vacants », que les vides soient creusés par les épidémies, les batailles ou les nouveaux besoins, explique simplement la plus ou moins grande fluidité d'une société⁴².

Il y a donc à l'œuvre une mobilité sociale bien réelle que l'on peut appréhender à travers la promotion collective de certaines compétences, mais cette mobilité est discrète parce qu'elle est collective (l'écart à la norme est donc limité) et s'étale probablement dans bien des cas sur plusieurs générations. Mais peut-on la mesurer ?

Une première approche passe par la prosopographie, qui donne un éclairage ponctuel sur un milieu ou un autre. Celle de l'élite bourgeoise de Paris par exemple, telle qu'on peut l'appréhender à travers les familles qui ont donné un prévôt des marchands ou un échevin, illustre jusqu'à la caricature les variations des rythmes de la mobilité sociale entre XIIIe et XVe siècles. On constate en effet qu'il y a très peu d'hommes nouveaux avant 1350. Sur 47 échevins connus, seuls 7 portent un nom inconnu dans les archives parisiennes avant leur

⁴¹CAZELLES R. *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, Librairie d'Argences, 1958, p. 293. Le phénomène est éphémère en France, mais dure plus longtemps en Italie, où il est même théorisé : Cino de Pistoia écrit en 1312 que « le mérite de la science anoblit l'homme. En effet, selon le légiste Ulpian, on est appelé noble non pas par la naissance mais par l'abondance de la science ». Au XVIe siècle en revanche, on assiste en Italie au même phénomène qu'en France de retour en force – avec un temps de retard – de la noblesse héréditaire traditionnelle (GILLI P., *La noblesse du droit. Débats et controverses sur la culture juridique et le rôle des juristes dans l'Italie médiévale (XIIe-XVe siècle)*, Paris, Champion, 2003, p. 29-49, 66-89, 121-125).

⁴²BOUGARD F., BÜHRER-THIERRY G., LE JAN R., « Les élites du haut Moyen Âge. Identité, stratégies, mobilités », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 68-4, 2013, p. 1104-1111.

apparition, mais parmi eux, 3 sont en fait des notables de province (Evroin de Valenciennes, Etienne Haudri et Thierry de Reims)⁴³. Il n'y a donc que 8% d'hommes nouveaux – peut-être moins encore, si on tient compte du fait qu'il y a un biais dans la conservation des archives. C'est très peu pour une ville énorme. Cet immobilisme illustre bien le blocage de la société au terme de la grande croissance médiévale. À l'inverse, le vivier social de l'échevinage est brutalement renouvelé dans la première moitié du XVe siècle avec la guerre civile et l'occupation anglaise : après 1420 on ne trouve plus qu'un Culdoe pour représenter les antiques lignages bourgeois du XIVe siècle⁴⁴. Dans le bailliage de Senlis, Bernard Guenée constate sous le règne de Charles VI la promotion des avocats qui se hissent du milieu des praticiens à celui des officiers. Il note aussi le renouvellement de la société judiciaire entre 1450 et 1500⁴⁵. On pourrait multiplier les exemples, ils sont toujours ponctuels.

La société ecclésiastique est probablement celle où la quantification prosopographique est la plus significative, permettant une appréhension globale du phénomène. Selon Jacques Verger, 5 % à 10% des étudiants des universités du Midi sont nobles, le reste étant surtout d'origine bourgeoise⁴⁶ : certes les nobles y sont surreprésentés puisqu'ils forment 1,5 % de la population, mais il s'agit de petits nobles, tandis que les bourgeois le sont tout autant, puisqu'ils représentent 15% de la population seulement. Ces deux catégories, qui forment les classes moyennes médiévales, sont donc 5 à 6 fois plus représentées parmi les étudiants que leur part respective dans la population totale. Or la proportion de gradués s'accroît dans le haut clergé entre XIIIe et XVe siècles : à partir du XIVe siècle, un tiers des bénéficiés est gradué ; le chapitre de Laon compte 20 % de gradués en 1200, 45 % en 1300, 86 % en 1412⁴⁷ ; 50% des cardinaux sont gradués au XIVe siècle, tandis que les licenciés et les docteurs forment l'essentiel du personnel de la chambre apostolique, de la Chancellerie, de la Pénitencerie et du tribunal de la Rote⁴⁸. Les grades universitaires sont le seul moyen pour un fils de bourgeois de finir prince de l'Eglise, tel Jean XXII qui était issu d'une famille bourgeoise de Cahors.

Une autre méthode pour cerner l'ampleur de la mobilité sociale consiste à s'intéresser à l'anoblissement. Il ne concerne certes que la couche supérieure de la société, mais comme elle est surexposée dans les sources, donc dans les recherches historiques, on peut avoir une vue d'ensemble. Philippe Contamine estime qu'il y a environ 70 000 feux nobles vers 1300 et que la moitié de ces familles s'est éteinte à chaque siècle : il ne reste donc plus que 35 000 feux nobles anciens en 1400 et 18 000 en 1500. Pourtant, à l'aube du XVIe siècle, il estime l'ensemble de la population noble à 40 000 feux⁴⁹. Cela signifie donc que 22 000 feux ont été anoblis puisque seuls 18 000 sont d'antique souche. Or les archives n'ont gardé la trace que de 2 000 lettres d'anoblissement, soit moins de 10 % du total. Cela signifie que la majorité des anoblissements sont taisibles, ce qui est logique puisque l'existence d'une lettre est l'aveu d'une origine roturière, tandis qu'un rapport de force social de domination imposé à ses contemporains passe plus vite pour immémorial. D'ailleurs, les lettres d'anoblissement datent

⁴³ BOVE B., *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, CTHS, 2004, p. 209-219.

⁴⁴ FAVIER J., *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XVe siècle*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1974, p. 423.

⁴⁵ GUENÉE B., *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge*, Paris, Belles lettres, 1963, p. 351-368, 388-415.

⁴⁶ VERGER J., « Noblesse et savoir », dans P. CONTAMINE (dir.), *La noblesse au Moyen Âge. Mélanges Boutruche*, Paris, PUF, 1976, p. 294, 297

⁴⁷ Calculs établis par Etienne Anheim dans ANHEIM E., MENANT F., « Mobilité sociale et instruction... », p. 372 à partir de DESPORTES P. et MILLET H., *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon*, Turnhout, Brepols, 1996.

⁴⁸ VERGER J., « Etudes et culture universitaires du personnel de la curie avignonnaise », dans *Aux origines de l'Etat moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*, Rome, EFR, 1998, p. 62-64, 67.

⁴⁹ CONTAMINE P., *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris, PUF, 1997, p. 53, 56, 62, 68.

surtout du XIV^e siècle : la noblesse est en crise et le roi, qui a besoin de fidélités, les distribue largement. Au XV^e siècle au contraire, le roi s'appuie sur sa noblesse, qui réproouve l'anoblissement, si bien que celui-ci s'en trouve réduit⁵⁰. Le chiffre de 22 000 feux anoblis est énorme, mais à l'échelle des deux siècles de la fin du Moyen Âge, cela fait une moyenne de 100 familles par an, dispersée dans l'ensemble du royaume, ce qui devait rendre le phénomène acceptable par l'opinion.

Ce critère ne tient compte que d'une partie de la mobilité ascendante vers les classes supérieures (elle exclut les clercs, ainsi que tous les parvenus qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas prétendre à l'anoblissement). Il est néanmoins l'indicateur d'un flux important et régulier de mobilité ascendante au XIV^e-XV^e siècle qui entraîne à long terme un renouvellement massif des élites.

La perception de l'ascension sociale

Nombreux sont les discours hostiles aux parvenus, de Leudaste, comte de Tours rival de Grégoire qui rapporte fielleusement son ascension et sa chute dans son *Histoire des Francs*⁵¹, à Jacques Cœur, le fils de pelletier de Bourges qui finit grand argentier de Charles VII⁵². Ce discours hostile se développe dans les chroniques, mais aussi dans la littérature, des *exempla* aux romans de chevalerie⁵³. Le fait est assez connu pour qu'on n'ait pas besoin d'y insister. Mais on ne peut que constater que la mobilité sociale massive que perçoivent les historiens à chaque époque de bouleversement (avec la chute de l'empire romain, puis le nouvel ordre carolingien, puis l'ordre féodal, puis l'essor des villes et des écoles, puis la peste et la guerre de Cent Ans) n'a pas donné lieu à une production de discours sur la mobilité sociale d'une ampleur équivalente. Cela se comprend aisément dans la perspective fixiste de l'ordre social qui est celle des penseurs du Moyen Âge, mais en même temps ils pointent de temps en temps cette réalité, preuve qu'ils sont capables de la formuler. Mais que disent exactement ces discours hostiles ?

D'abord, force est de constater que la critique n'est sévère que lorsqu'il y a un enjeu de pouvoir. Les chroniqueurs dénoncent avant tout la faveur du prince qui donne à certains des responsabilités que leur naissance ne les autorisaient pas à briguer, frustrant par là-même ceux que leur sang prédisposait à gouverner, c'est-à-dire les nobles. Gautier Map explique la corruption des *sheriffs*, sergents et gardes forestiers des Plantagenêt par leur basse extraction qui les rend d'autant plus âpre avec le peuple - il explique d'ailleurs cette ascension par leurs compétences acquises aux écoles et se désole qu'ils prennent ainsi la place d'une noblesse moins intéressée par les études : « les serfs, que nous appelons paysans, s'efforcent d'élever leurs enfants ignobles et sans lignée dans des arts qui leur sont interdits, non pas pour abandonner leurs vices, mais pour avoir plus de richesses. Et plus ils sont capables, plus ils sont dangereux »⁵⁴. Le *Roman d'Alexandre* ne dit pas autre chose : le héros éponyme ne fréquente que des nobles et s'en trouve récompensé, tandis que Darius élève des fils de serfs au rang de baillis, ce qui détourne sa noblesse de lui et le réduit à la reddition ; à la fin, Alexandre est trahi par des fils de serfs auxquels on a donné des responsabilités⁵⁵. La critique des parvenus s'applique à toute la société dans la mesure où, à son sommet, il n'y a que les

⁵⁰ AUTRAND F., « Noblesse ancienne et nouvelle noblesse dans le service de l'Etat en France : les tensions du début du XV^e siècle », *Gerarchie economica et gerarchie sociali secoli XII-XVIII*, Florence, 1990, p. 610-632.

⁵¹ FELLER L., « Introduction », F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Les élites au haut Moyen Âge, crises et renouvellement*, Brépols, Turnhout, 2006, p. 16-17.

⁵² HEERS J., *Jacques Cœur*, Paris, Perrin, 1997, p. 150 et suiv.

⁵³ On en trouvera de nombreux exemples dans CROUZET-PAVAN E., « La pensée médiévale sur la mobilité sociale », S. CAROCCI (dir.), *La mobilita sociale...*, p. 68-96.

⁵⁴ AURELL M., *L'Empire des Plantagenêt (1152-1224)*, Paris, Perrin, 2003, p. 71-73.

⁵⁵ CROUZET-PAVAN E., « La pensée médiévale... », *op. cit.*, p. 79

princes du sang dont on ne peut contester la vocation à gouverner l'Etat, d'où le discours hostile à l'ascension de noble de moindre rang, comme Enguerran de Marigny.

Mais la dénonciation des parvenus est moins provoquée par le scandale de la mobilité sociale que par le phénomène du favoritisme et les règlements de compte entre factions. Et ce qui est dénoncé, c'est moins le principe de l'enrichissement et de l'ascension que la rapidité et l'excès de celui-ci : la réponse de Bétizac en 1389 aux enquêteurs royaux le montre. Interrogé sur ce qu'il avait fait de l'aide royale qu'il avait levée pour le compte de Jean de Berry en Languedoc, il répondit : « ce que j'en ai eu, monseigneur de Berry me l'a bien donné, car il veut que ses gens deviennent riches ! »⁵⁶. En insistant sur la naïveté de Bétizac, Froissart reconnaît au fond la normalité de l'ascension sociale et des profits qui y sont associés : il n'en dénonce que les excès.

En outre, la dénonciation de ces cas sert moins à pointer la fluidité contre-nature de la société, qu'à inviter à la méditation sur le péché d'orgueil. Si ces cas sont si volontiers associés aux caprices de la Fortune, c'est que celle-ci est une image mnésique de la vanité du pouvoir, bien plus qu'un concept pour penser la mobilité sociale. Ce qui intéresse ses promoteurs, c'est la chute des puissants, pas l'ascension laborieuse des marchands ou des plumitifs⁵⁷.

L'ascension sociale existe et les auteurs contemporains qui écrivent pour le public aristocratique sont capables de la nommer, mais seule celle qui mène au sommet de la société pour mieux les perdre leur paraît digne d'intérêt, tant pour des raisons morales que pour protéger leur classe ; les autres cas d'ascension sociale sont, au pire, sujets à l'ironie, et en général à l'indifférence des clercs, comme le montre le recueil d'*exempla* satiriques rassemblées par Lecoy de la Marche. Sur 150 récits, seuls 5 évoquent la mobilité sociale. C'est peu. Parmi les *exempla* qui évoquent l'ascension, 3 consistent à critiquer celle d'un serf du comte de Champagne, l'enrichissement d'un bourgeois de Paris parti de rien ou l'anoblissement taiseux d'un gamin venu chercher un destin à la ville, mais il faut aussi noter que 2 *exempla* constatent l'ascension de clercs de façon neutre, sans la condamner⁵⁸. Dans l'un d'eux, Etienne de Bourbon rapporte que, lorsque Maurice de Sully fut nommé évêque de Paris, sa mère vint le trouver pour le féliciter. Elle logea chez un bourgeois qui, lorsqu'il apprit qu'elle était la mère de son évêque, tint à lui faire revêtir de riches atours et à la mener en grande pompe à l'évêché, mais Maurice de Sully ne reconnut pas sa mère dans cette jeune femme riche et noble, aussi il lui tint ce langage : « je sais parfaitement que j'étais le fils d'une pauvre paysanne sans prétention aucune, qui n'a jamais connu de toilette. Celle-là, si je la voyais, je la reconnaîtrais tout de suite ». Sa mère retourna toute confuse chez son hôte, reprit son costume habituel et parvint ainsi à se faire reconnaître de son fils. En l'occurrence, l'ascension sociale de l'évêque assumée ; ce qui est condamné c'est de masquer son état (par le vêtement) et son âge (par le fard). Tout cela laisse penser que le sujet n'est pas la préoccupation majeure des prédicateurs, alors portant que ce sont des clercs et qu'ils vivent au XIIIe siècle en pleine époque de mutation économique et sociale. Mieux, les auteurs de ces anecdotes édifiantes considèrent comme normale l'ascension dans l'Eglise par le mérite ou la science.

⁵⁶ Froissart cité par AUTRAND F., « “Monseigneur veut que ses gens deviennent riches” : les parvenus à l'hôtel du duc de Berry », CAROZZI C. et TAVIANI-CAROZZI H. (dir.), *Hiérarchies et services au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publ. Univ. Provence, 2001, p. 17-18.

⁵⁷ BUTTAY-JUTTIER F., *Fortuna. Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, PUPS, 2008, p. 77-86.

⁵⁸ LECOY DE LA MARCHE A., *Le rire du prédicateur. Récits facétieux du Moyen Âge*, 1888 rééd. Turnhout, Brepols, 1992, n°1, 64, 91, 92, 141. Par ailleurs, dans l'index de Frédéric Tubach, il n'y a que 5 motifs sur 5 400 renvoyant à l'allégorie de Fortune qui apparaissent dans 9 *exempla* seulement (TUBACH F., *Index exemplorum. A handbook of medieval religious tales*, Helsinki, Suomalainen tiedeakatemia, 1969)

Il est même un genre littéraire qui en fait une vertu, c'est la biographie chevaleresque. La *Vie de Guillaume le Maréchal* écrite vers 1210 à la demande de son fils ne se préoccupe pas de chercher des ancêtres prestigieux à Guillaume, cadet de famille de petite noblesse qui finira régent d'Angleterre... à 74 ans : c'est lui l'ancêtre, le fondateur de la lignée auquel se référera sa descendance. En réalité, Guillaume est certes un cadet, son père n'est certes pas un baron, mais sa mère est de haute noblesse, puisqu'elle est fille de l'earl de Salisbury, à une époque où il n'y a que six ou sept earl dans le royaume⁵⁹. Deux siècles plus tard, la *Chanson de Bertrand Du Guesclin* par Jean Cuvelier, écrite peut-être à la demande de l'entourage du jeune Charles VI vers 1383, souligne les origines modestes du nobliau breton désargenté, réduit à conquérir son équipement en défiant des chevaliers nantis, qui sera nommé connétable... à 50 ans, illustrant au passage l'observation de Bernard Guenée sur la lenteur de l'ascension sociale. Il est pourtant lui aussi issu d'une très ancienne famille féodale qui remonte au XI^e siècle. Il en est de même pour Jean le Meingre, dit Boucicaut, ou Jacques de Lalaing⁶⁰. Ces œuvres mettent en avant la mobilité sociale ascendante de leur héros comme une preuve et une récompense de sa valeur. Car, au cœur de l'idéologie chevaleresque, il y a l'idée que la noblesse est un potentiel qu'il faut actualiser : « La noblesse vient d'un cœur généreux : la gentillesse de lignage n'est pas gentillesse qui vaille, s'il manque la générosité du cœur » écrit Jean de Meung dans le *Roman de la rose* (v.18623-6)⁶¹. L'idéologie nobiliaire est par conséquent favorable à l'ascension sociale qui seule permet de concilier les deux idées contradictoire que sont, d'une part, la certitude que les qualités personnelles sont héréditaires (« De bon arbre vient bon fruit » dit la *Chanson de Guillaume*, v. 14960), et, d'autre part, celle que la noblesse est une qualité individuelle qui se prouve par des actes. Le héros chevaleresque est donc celui qui actualise et dépasse son potentiel héréditaire. Il en est de même pour les saints, qui puisent leur vertu dans la qualité de leur sang⁶². Le héros chevaleresque ou le saint étant des superlatifs de la noblesse, celle-ci ne juge pas mal l'ascension sociale qui peut en découler, qu'elle mène à la tête du royaume ou à celle de l'Eglise.

L'idéologie nobiliaire articule donc précocement la notion « d'élite » (la noblesse) et celle de « gens d'élite » (les héros chevaleresques ou les saints). La Dame du Lac propose même une histoire de cette articulation au jeune Lancelot lorsqu'elle lui explique les origines de la chevalerie au début du roman :

Sachez que, quand les chevaliers furent créés et institués, ce ne fut pas un badinage, ni qu'ils fussent au commencement plus gentilshommes ou de plus haut lignage, les uns que les autres ; car d'un seul père et d'une seule mère sont issues toutes gens. Quand l'envie et la convoitise commencèrent à croître dans le monde et que la force commença de l'emporter sur le droit, les uns et les autres étaient encore, en ce temps là, égaux de lignage et de gentillesse. Et quand les faibles ne purent plus tenir ni résister contre les forts, ils établirent au-dessus d'eux des garants et des défenseurs, pour garantir les faibles pacifiques et les gouverner selon la justice, ainsi que pour dissuader les forts des injustices et des outrages qu'ils commettaient. Pour apporter

⁵⁹ CROUCH D., *William Marshall*, London, Longman, 1990, p. 13-16.

⁶⁰ GAUCHER E., *La biographie chevaleresque. Typologie d'un genre (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Champion, 1994, p. 319-327.

⁶¹ AURELL M., *Le chevalier lettré. Savoir et conduite de l'aristocratie aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Fayard, 2011, p. 440-442. D'une manière générale, le débat entre noblesse de race et de vertu a des origines très anciennes puisqu'il dérive de la philosophie aristotélicienne et stoïcienne (CASTELNUOVO G., « Revisiter un classique : noblesse, hérité et vertu d'Aristote à Dante et à Bartole (Italie communale, début XIII^e-milieu XIV^e siècle) », M. VAN DER LUGT et C. de MIRAMON, *L'Hérité entre Moyen Âge et époque moderne : perspectives historiques*, Florence, 2008, p. 106-110).

⁶² VAUCHEZ A., « *Beata stirps*, sainteté et lignage en occident aux XIII^e-XIV^e siècle », *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Rome/EFR, Paris/de Boccard, 1977, p. 398.

cette garantie, furent établis ceux qui avaient le plus de valeur à l'égard du commun des gens, ce furent les grands, les forts, les beaux, les agiles, les loyaux, les preux, les hardis, ceux qui étaient remplis des bontés du cœur et du corps.⁶³

Autrement dit, à l'origine de la chevalerie, il y a des hommes d'exception. La Dame du Lac précède donc Pareto dans l'énoncé de cette théorie élitaire !

Conclusion

Les « hommes nouveaux » des médiévistes sont donc avant tout des individus qui sont les premiers de leur famille à laisser une trace dans les archives – indice minimal qu'il convient de manier avec prudence, car l'ascension s'accompagne très souvent d'une migration. En retour, on peut considérer que la migration volontaire est bien souvent un indice d'ascension. Cela n'exclut pas, bien sûr, qu'on puisse aussi employer l'expression « homme nouveau » au sens antique d'individu étant le premier à accéder à une institution.

On peut articuler l'ascension collective et l'ascension individuelle en considérant que les circonstances favorisent la volonté de certains de valoriser socialement – si Dieu leur prête une longue vie – les compétences acquises. Ces hommes nouveaux ont pu d'autant plus jouir des charmes de leur position acquise, que la distance sociale parcourue était raisonnable et qu'ils se tenaient éloignés du pouvoir.

À l'échelle de la société, la mobilité ascendante est très variable selon les époques du Moyen Âge : rare dans la société bloquée de la fin du XIII^e et du début du XIV^e siècle, elle est en revanche massive lors des grands bouleversements politiques, sociaux ou économiques qui, de la chute de l'empire romain à la guerre de Cent Ans, portent en eux la promotion de nouvelles catégories sociales. Cette ascension est d'autant mieux acceptée qu'elle se fait sur plusieurs générations, qu'elle est collective et limitée dans sa portée sociale, puisqu'elle promeut surtout certaines catégories des classes moyennes. Elle est perçue par les contemporains, qui s'en amusent plus qu'ils ne s'en offusquent, car l'écart à la norme est limité et il concerne un si grand nombre de personnes qu'on ne peut lui donner une explication individuelle. Il n'en va pas de même, en revanche, des parvenus qui accèdent au pouvoir : leur chute s'accompagne inmanquablement de commentaires sur la bassesse de leurs origines – souvent identifiée à celle de leur âme – et sur les caprices de Fortune, mais ils visent moins à analyser la société, qu'à inviter à la méditation sur la vanité mondaine et à protéger la noblesse comme classe dominante.

⁶³ *Lancelot du Lac*, trad. F. MOSES, Paris, Le Livre de Poche, 1991, p. 399-400.